

AMARIS

2013

Rapport

d'activité

LE MOT DU PRÉSIDENT

2013 : l'année de la nouvelle donne

Quelle année ! En 2013, après plus de 4 années d'engagement sans relâche, nous avons enfin abouti, en juillet 2013, à une solution satisfaisante pour financer les travaux imposés par les PPRT. La loi Ddadue marque ainsi le début d'une **nouvelle dynamique pour les collectivités concernées** et, également, pour notre association : celle plus positive de la mise en oeuvre opérationnelle des plans de prévention.

Le 5 novembre lors de l'**Atelier d'Amaris**, ce nouvel état d'esprit était clairement perceptible. Ouverte par le Ministre de l'écologie, qui a ainsi adressé un signal fort aux collectivités, cette rencontre nationale a été l'événement marquant de la prévention des risques technologiques majeurs en 2013. Dans un climat constructif, nous avons posé les bases de l'après-PPRT.

Nouvelle dynamique et nombreux freins levés... **tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant**. Il reste à trouver une solution pour les personnes seules qui ne bénéficient pas d'un crédit d'impôt suffisant pour réaliser les travaux PPRT. Je pense, également et surtout, au traitement des activités économiques. Le problème reste entier : quel financement ? quel accompagnement ? quelle adaptation à la vie économique ? quelle prise en compte des pertes

d'emplois ? Tout est à faire et ce sera un chantier important. Pour 2014, je fais également le voeu qu'**un accompagnement généralisé des travaux chez les riverains soit lancé** et l'ANAH y soit associée quand cela est possible.

La boîte à outils pour la mise en oeuvre des PPRT est en cours d'élaboration : les PARI notamment répondront progressivement à nos questions. Il s'agit donc désormais de vous informer régulièrement sur l'avancement de ces expérimentations. L'enjeu, aujourd'hui, est la circulation de l'information, la mutualisation des expériences lancées sur les territoires et la connexion des acteurs. Vous l'aurez compris, en 2014, les PPRT resteront notre priorité.



YVES BLEIN,
Président d'Amaris,
Député du Rhône,
Maire de Feyzin



2013 en 13 points

1. LES MISSIONS D'AMARIS	06
2. ORGANISATION	07
3. LES ADHÉRENTS	08
4. SERVICES AUX ADHÉRENTS	09
5. ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES ET LÉGISLATIVES	10
6. LES RENCONTRES	11
7. RELAIS DES COLLECTIVITES	13
8. AMARIS-VILLES.ORG	14
9. SOUTIEN DE PROJETS	15
10. LES PPRT EN 2013 : LES AVANCÉES	17
11. PPRT & CONCERTATION	19
12. LES PROPOSITIONS D'AMARIS POUR LES PPRT	20
13. RISQUES CHRONIQUES	21

1 Présentation de l'association

Amaris est l'association des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs. Elle réunit les Communes et Intercommunalités accueillant sur leurs territoires des activités industrielles ou des canalisations de transport de matières dangereuses. Née en 1990 de la volonté d'aider les communes à gérer l'impact des risques, elle a pour objectif de développer une approche territoriale de la sécurité. Ses activités sont financées par les cotisations de ses adhérents et par une subvention du MEDDE. Yves Blein (Maire de Feyzin) a été élu Président en 2009.

Ses missions

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

Amaris s'est progressivement imposée comme l'interlocuteur de référence auprès du ministère de l'Écologie, des principales fédérations d'industriels, de la presse, etc. Amaris offre aux collectivités locales une tribune pour faire part, aux pouvoirs publics et aux industriels, de leurs difficultés et propositions. Au titre de l'Association des Maires de France, elle représente les collectivités locales dans différentes instances nationales et groupes de travail.

AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

Amaris est un centre ressource sur la prévention des risques technologiques majeurs, qu'il s'agisse d'informations techniques ou juridiques. Elle effectue un travail de veille et d'information, dont ses membres bénéficient via :

- > des journées d'information ;
- > un site internet ;
- > une boîte à outils ;
- > une newsletter mensuelle ;
- > des réponses rapides et directes.

Elle enrichit les données de terrain grâce à sa participation à des études, ses relations régulières avec tous les partenaires concernés.

MUTUALISER LES EXPÉRIENCES

Comment cela se passe ailleurs ? C'est une question récurrente. Pour y répondre, Amaris mutualise, diffuse les connaissances acquises sur la prévention des risques technologiques majeurs, et offre des lieux d'échanges sur les expériences de terrain de ses adhérents : plateforme d'échanges, rencontres régionales et nationales, groupe de travail des techniciens des villes adhérentes, articles sur le site Internet, lettre d'information.

UNE PRIORITÉ : LES PPRT

Depuis quelques années, Amaris s'implique plus particulièrement dans l'élaboration et la mise en oeuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Elle répond ainsi aux sollicitations de ses adhérents.

L'association accompagne les collectivités afin qu'elles prennent leur place dans cette procédure complexe. Par son expertise, elle permet à ses adhérents de bénéficier des ressources nécessaires à une bonne appréhension des enjeux et des contraintes liés aux risques.

2 Fonctionnement et organisation



LE BUREAU

- > Yves BLEIN, Président
- > André LANGEVIN, Trésorier
- > Gérard PERROTIN, Secrétaire
- > Dominique BERNARD, VP
- > Yves GUEGADEN, VP
- > Jean-Paul LECOQ, VP
- > René RAIMONDI, VP

Membres du bureau :

Gérard BLANCHARD, Bernard BODON, Bernard LE RISBÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il se réunit pour déterminer les orientations d'Amaris.

- > Dominique BERNARD, VP communauté de Communes de Lacq
- > Gérard BLANCHARD, Maire-délégué de Mardyck
- > Yves BLEIN, Député, Maire de Feyzin
- > Bernard BODON, Adjoint au Maire

de Pont-de-Claix

- > Claudine BOISORIEUX, Maire de Clamecy
- > Paul BOUDOUBE, Maire de Puget-sur-Argens
- > Jean-Paul LECOQ, Adjoint au Maire de Gonfreville-l'O.
- > Jackie CROUAIL, Maire de Salaise-sur-Sanne
- > Mireille DOMENECH-DIANA, VP Grand Lyon
- > Yves GUEGADEN, Adjoint au Maire de Notre-Dame-de-Gravenchon
- > Michel GUILLOUX, Adjoint au Maire de Feyzin
- > Didier MOYON, Maire de Vern-sur-S.
- > André LANGEVIN, Maire d'Arnage
- > Bernard LE RISBÉ, Adjoint au Maire de Jarrie
- > Michèle MUNOZ, Conseillère municipale à St-Fons

- > René RAIMONDI, Maire de Fos-sur-M.
- > Miren SERVONNET, Adjointe au Maire de Pierre-Bénite.

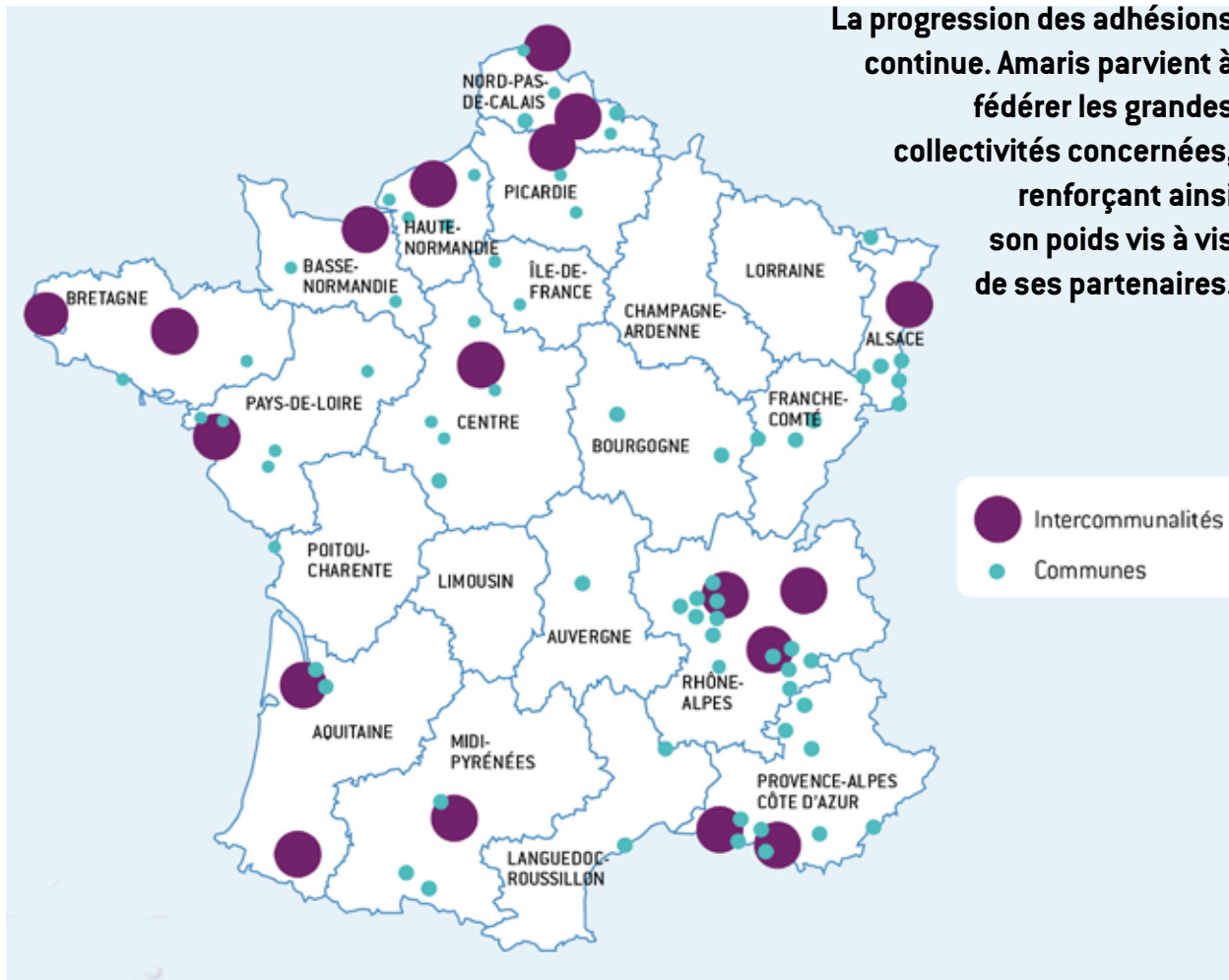
REPRÉSENTATIONS EXTERNES

- > Instance de suivi PPR - Y. BLEIN
- > Conseil nationale de la protection civile - M. GUILLOUX, G. BLANCHARD
- > Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques - Y. BLEIN, A. LANGEVIN, Y. GUEGADEN
- > ICSI - G. PERROTIN, M. GUILLOUX
- > INERIS - Y. GUEGADEN, M. GUILLOUX

L'ÉQUIPE EN 2013

- > Delphine Favre, déléguée
- > Christelle Salas, assistante
- > Danielle Sauge-Gadoud, référente technique
- > Mélanie Dussouillez, stagiaire puis chargée de mission

3 Les adhérents



Bienvenue à
Brest Métropole Océane,
Lorient, Mazaugues,
Valence, Communauté
Urbaine de Strasbourg

4 Services aux adhérents

En quelques années, Amaris a créé un réseau d'échanges qui permet à tous les adhérents d'être connectés entre eux.

En 2013, le nombre de sollicitations a augmenté de façon très conséquente. L'activité de renseignements et d'information d'Amaris est en constante augmentation.

RÉSEAU D'ÉCHANGES

La volonté d'Amaris est d'être la plus réactive possible à vos problématiques en vous apportant l'expertise de son équipe et en sollicitant le réseau d'échanges des adhérents. Ce réseau d'échanges peut être actionné en utilisant le site Internet et sa boîte à outils, lors des réunions techniques ou encore en contactant directement l'association qui se charge de vous mettre en relation.

GROUPES DE TRAVAIL



Pour ses adhérents, Amaris organise des réunions techniques. Ce groupe de travail s'est étoffé depuis 3 ans. En 2013, des experts (INERIS, avocats du cabinet d'avocat Lefèvre Pelletier) sont intervenus ponctuellement pour enrichir ces rencontres.

Destiné aux techniciens des collectivités membres d'Amaris, ce groupe de travail a pour objectifs de donner de l'information, de favoriser les échanges sur les expériences de chacun et, pour Amaris, de mieux cerner les besoins des collectivités.

4 rencontres ont été organisées en 2013 :

- > le 30 janvier - ordre du jour : TMD et collectivités - journée organisée avec l'INERIS ;
- > le 10 juin - ordre du jour : PPRT et PARI ;
- > le 9 septembre - ordre du jour : PPRT ;
- > le 29 novembre - ordre du jour : échanges sur l'application de la circulaire plate-forme.

L'échange du 29 novembre a donné lieu à la commande d'une note analysant les structures juridiques envisageables dans la perspective de la mise en place d'une gouvernance collective par les industriels dans les zones soumises à PPRT.

AMARIS SUR LE TERRAIN

Notre association accompagne les collectivités qui le souhaitent. Par exemple, en 2013, Château-Arnoux-Saint-Auban a sollicité Amaris pour l'aider à prendre sa place dans le processus PPRT. L'accompagnement a consisté à mettre la collectivité en relation avec un expert des risques et à suivre la démarche. Résultat : un nouveau projet de réduction des risques est en cours d'étude.

5 Activités institutionnelles et législatives

En 2013, l'action d'Amaris a permis de changer la donne.

2013

5 avril - Audition Amaris par Philippe Plisson, rapporteur de la loi Ddadue ;

11 avril - Le Président d'Amaris participe à la conférence de presse de la Ministre de l'écologie ;

16 avril - Audiance du Président d'Amaris avec Cécile Dufflot, Ministre du logement ;

10 juillet - Audition d'Amaris par la mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable, relative aux dispositifs d'accompagnement des riverains auxquels les PPRT prescrivent les travaux ;

15 octobre - Audiance du Président d'Amaris avec le Ministre de l'écologie ;

et aussi

28 août et 3 septembre - Rencontres avec des représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

17 décembre - Rencontre Amaris-Fédération Française du Bâtiment.

En 2014, Amaris a produit des amendements concernant les PPRT et l'Ifer.

La transposition de la directive Seveso 3 dans la loi française a été l'occasion de déposer une série d'amendements visant à corriger certains dispositifs liés à l'élaboration des PPRT. Le 2 avril, Yves Blein a présenté la position de l'association à Philippe Plisson, rapporteur de la loi, Le 5 avril, des amendements ont été déposés pour améliorer :

> les modalités de financement des travaux : financement complémentaire 25-25% par les collectivités et industriels, plafonnement des prescriptions à 20 000€ pour les habitants,

1% du budget pour les personnes morales de droit public et 5% du chiffre annuel pour les personnes morales de droit privé, prise en charge du diagnostic ;

> les modalités de mise en œuvre et de financement des mesures foncières : prise en charge des coûts de démolition, limitation du droit de délaissement dans le temps, simplification de la procédure d'enquête publique.

En juillet, le Parlement a adopté ces évolutions majeures pour la mise en œuvre des PPRT.

La loi de finances pour 2014 a réparé l'inégalité de traitement entre les collectivités traversées par des canalisations de produits dangereux. **L'extension du périmètre de l'IFER aux canalisations transportant des produits chimiques clôt un combat de plusieurs années** pour notre association.

Amaris échange très régulièrement avec les services et le cabinet du ministère de l'Écologie. **Le Président d'Amaris a été reçu, le 15 octobre, par le Ministre de l'écologie, Philippe Martin** afin de présenter les revendications de l'association relatives aux PPRT. Le Président d'Amaris a particulièrement défendu la nécessité d'adapter les règles PPRT pour les activités économiques et de travailler à l'accompagnement généralisé des travaux chez les riverains.

6 L'Atelier d'Amaris

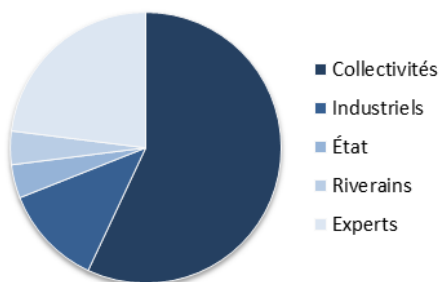
Le 5 novembre, l'Atelier d'Amaris a réuni 200 personnes autour du Ministre de l'écologie et d'une même volonté : réussir la mise en oeuvre des PPRT.



L'Atelier d'Amaris s'est tenu le 5 novembre 2013 à la Maison de la Chimie (Paris) autour du thème « PPRT, quels enjeux pour les 10 ans à venir ? ». **Cette rencontre nationale a été une réussite.**

Ouverte par le Ministre de l'écologie, la journée était organisée en deux temps : le matin était consacré à 5 ateliers techniques sur les PPRT et leur application, alors qu'une séance plénière s'est tenue l'après-midi abordant tout d'abord un bilan de la loi Bachelot puis un débat autour de la question du développement économique en zones PPRT. Cette journée a fait l'objet de partenariats riches avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Cabinet Lefèvre et Pelletier associés, La Gazette des communes et les Assises des risques technologiques.

LES PARTICIPANTS



Lors de cette rencontre, Amaris a accueilli les cinq collèges d'acteurs de la gestion des risques : Etat (4%), collectivités territoriales (57%), industriels (12%), experts (23%) et riverains (4%).

LE RESENTI GLOBAL

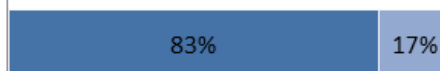
Amaris s'était fixée 2 objectifs pour cette journée : apporter des éléments de réponses concernant les PPRT et permettre aux différents acteurs de la gestion des risques, et plus particulièrement des PPRT, de se retrouver pour échanger. Après enquête auprès de 10% des participants, les objectifs fixés sont atteints.

■ OUI ■ NON

Avez-vous élargi votre réseau ?



Avez-vous obtenu des informations ?



POUR TOUT SAVOIR SUR CETTE RENCONTRE

Consultez les actes en ligne sur amaris-villes.org



Philippe Martin, Ministre de l'écologie a envoyé un signal fort aux collectivités, aux élus locaux et aux techniciens en charge des risques en étant présent à ce rendez-vous national. « Pour nous, techniciens, c'est fondamental de voir des politiques se mobiliser sur des dossiers techniques ».

Les rencontres PPRT et post-PPRT

Deux rencontres régionales ont ainsi été organisées, en partenariat avec le ministère de l'Écologie : le 18 avril à Nancy et le 30 mai à Marseille. Les objectifs de ces rendez-vous étaient d'ouvrir le débat, de favoriser les retours d'expériences et d'échanger sur les difficultés de chacun.

Amaris remercie tout particulièrement les représentants de la DGPR (Laurent LEVENT et Christophe PECOULT), Fabrice ARKI du CETE de l'Est, et les intervenants qui ont accepté de se prêter au jeu : Romaine CHASTELOUX-RIVIERE, Directrice de l'urbanisme, Grand Nancy, Valérie DECIZE, Etablissement Public Foncier Lorraine, Jean-Baptiste BOUZID Directeur de l'aménagement et des risques, Ville de Fos-sur-Mer, Jean-Luc BUSSIERE, Service Prévention des risques, Dreal PACA, Gwénaëlle HOURDIN Déléguée générale, SPPI PACA.

Bilan - Ces rencontres techniques et politiques se révèlent moins adaptées aux demandes et besoins des collectivités que lors des précédentes sessions. Ces deux sessions nous permettront de proposer une formule plus adaptée en 2014.



7 Amaris, relais des collectivités

Enjeux : faire connaître la position des collectivités, parties prenantes et co-financeurs, des politiques de prévention.

LA PRESSE

En 2013, Amaris a conforté son positionnement comme interlocuteur de référence auprès des journalistes, avec le même objectif qu'en 2012 de sensibiliser les relais d'opinion sur un sujet technique et peu médiatique.

Suite à l'incident de Lubrizol et aux nombreuses sollicitations qui en ont découlées, Amaris a décidé d'envoyer, à la presse régionale, un dossier de presse pédagogique sur les PPRT. Par ailleurs, la presse spécialisée a bien suivi l'Atelier d'Amaris, tant en termes de présence que de publication d'articles.

- > 4 communiqués de presse envoyés ;
- > 1 dossier pédagogique envoyé à la presse régionale ;
- > 1 partenariat avec la Gazette des Communes ;
- > 11 articles obtenus lors de l'Atelier d'Amaris.

COMITÉS DE PILOTAGE ET AUTRES

Amaris assure la représentation des collectivités dans une série d'instances et comités de pilotage. En 2013, elle a participé à :

- > Instance de suivi PPRT (DGPR) ;
- > Comité de pilotage des Assises nationales des risques technologiques ;
- > Comité de pilotage BATIRSUR au côté de l'INERIS qui assure la coordination, du CTICM, d'Arcelor Mital et du MEDDE ;
- > Comité de pilotage du Forum de Pierre-Bénite ;
- > Comité d'orientation du Réseau Risques Idéal Connaissance ;
- > Groupe de travail Contrat social négocié (ICSI) ;
- > Conseil d'orientation de l'ICSI ;

> Groupe de travail SPIRAL sur l'accompagnement des travaux.

INTERVENTIONS

> Participation aux travaux de A-Risk de l'Université Lyon 3, projet portant sur la représentation des risques dans les collectivités. Le bureau d'étude A-Risk, la Région Rhône-Alpes et les étudiants du Master 2 Gestion des risques dans les collectivités territoriales (GRCT) de l'Université Lyon 3 ont travaillé en étroite collaboration avec des communes pilotes afin de créer une boîte à outils opérationnelle qui soit un complément aux dispositifs réglementaires existants.

> Intervention, auprès du master *Gestion des risques dans les collectivités territoriales* de l'Université Lyon 3, sur la définition des risques et leur gestion dans une collectivité.

> Intervention à l'INSA, Mastère spécialisé en Management de l'Environnement et de l'Eco-Efficacité Energétique ME4 rattaché au Département Génie Energétique et Environnement de l'INSA de Lyon ;

> Interventions au Forum de Pierre-Bénite ;

> Intervention à l'Institut national spécialisé d'études territoriales de Montpellier sur le thème « Risques et résilience » ;

> Participation au travail sur la résilience avec l'ENTPE, le CERTU, la ville de Feyzin, dans le cadre du projet « Approche intégrée de la résilience des territoires » (AIRT) qui s'inscrit dans l'action « Territoires robustes » conduite par le CGDD.

8 amaris-villes.org

Le principal outil d'information et de communication utilisé par Amaris reste, en 2013 comme en 2012, son site internet et sa lettre d'information mensuelle.

La ligne éditoriale du site est adaptée, tout au long de l'année, au plus près de vos besoins. En 2013, le sujet récurrent était une nouvelle fois les PPRT.

LES CHIFFRES 2013

- > Nombre de visites en 2013 : 35 000
- > Nombre d'articles édités : 111
- > Nombre de destinataires : 1775

LES OBJECTIFS DU SITE

- > diffuser de l'information ;
- > faciliter les retours d'expérience ;
- > mutualiser les initiatives ;
- > faire connaître l'association.



La boîte à outils a fait l'objet d'une mise à jour mensuelle. Dans cet espace, sont également reportées les questions posées par téléphone. Si la fonction forum se révèle peu adaptée au public, le système de questions-réponses est particulièrement consulté.

12 MOIS, 12 LETTRES D'INFORMATIONS

Chaque mois, Amaris envoie, à un fichier de 1775 personnes, une lettre d'information qui a, avant tout, une fonction d'alerte sur des actualités ciblées.

LA LETTRE D'INFORMATION DE DÉCEMBRE A ÉTÉ LA PLUS CONSULTÉE EN 2013.

A screenshot of the Amaris website showing a 'SPECIALÉ QUESTIONS-RÉPONSES 2013' section. The page is titled 'AMARIS ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES POUR LA MAÎTRISE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS' and is dated '17 décembre 2013'. The main heading is 'La boîte à outils' with a sub-heading 'Tout au long de l'année, Amaris recueille vos questions - dans la boîte à outils du site, par mail ou par téléphone - et modifie son réseau pour y répondre. Voici notre sélection de 14 questions-réponses posées en 2013 sur les PPRT.' Below this, there are several question cards, each with a 'Lire la suite' link. The questions include: 'Comment s'assurer que l'industriel a bien réduit les risques?', 'Quand est-il possible de faire appel à un tiers expert?', 'Quelles conséquences des recommandations sur les biens?', 'Qu'est-ce qu'un PARI?', 'Quelles collectivités participent au financement des PPRT?', 'Quel est le chiffre d'affaire de référence?', 'Sur quelle base calculer le plafond des 1%?', 'Frais de notaire : quelle prise en charge?', 'Quel est le devenir des locataires en cas de délaissement?', 'Quelle collectivité est compétente pour le délaissement?', and 'Quelle est la durée de validité de l'estimation foncière?'. On the right side, there is a sidebar with 'AGENDA' (17 déc. 2013), 'EXPOURRIÉE', 'ANNUAIRE' (1775 communes), and 'Pourquoi s'inscrire dans l'Annuaire Amaris?' with a 'Inscrivez-vous en ligne' button.

9 Soutien de projets

En 2013, la thématique de la mise en œuvre des PPRT s'est affirmée. Amaris a accompagné ce changement en soutenant deux projets.

CARTE des ALEAS VILLE de FEYZIN

Accueil
Zones d'aléas
Demain le PPRT
Contacter la mairie

Rechercher une adresse
Rue, Commune
OK

Les zones d'aléas :
 TF+ TF F+
 F M+ M
 F ai

La réunion des Personnes et Organismes Associés du 17 mai a arrêté les cartes d'aléas du Plan de Prévention des Risques Technologiques de Feyzin. C'est une étape importante avant l'adoption définitive du PPRT prévue en 2015. La mairie de Feyzin, avec l'aide de l'association Amaris, a souhaité rendre facilement accessible à chacun la carte qui présente l'ensemble des risques.

Vous pouvez zoomer sur cette carte et cliquer sur une zone pour mieux connaître ses caractéristiques. Attention, cette carte ne permet pas encore de zoomer. Vous pouvez, pour plus d'information demander à être rappelé en [cliquant ici](#).

CRÉATION D'UN OUTIL DE CARTOGRAPHIE

En matière de PPRT, les collectivités sont en première ligne face à leurs administrés. Or, communiquer sur les PPRT est proche de la gageure, tant le sujet et les procédures sont techniques, complexes et longues. Les cartes, présentes dans tous les dossiers PPRT, pourraient être le support adapté.

Pendant le premier semestre 2013, Amaris et la Ville de Feyzin ont travaillé sur un outil de cartographie dynamique pour rendre communicable le PPRT. L'idée est de sensibiliser les habitants à la problématique du risque, montrer que le PPRT avance et répondre à leur impatience.

La démarche a consisté à importer sur un site de cartographie dynamique les informations relatives

aux cartes d'aléas. La société Latitude-Cartagène a intégré sur un fond de carte googlemap les 7 zones d'aléas issues d'un fichier fourni par les services de l'État. Ces cartes sont consultables via un mini-site accessible depuis le site de la Ville.

Ce projet pilote se révèle également utile pour les services de la Ville. Il a permis de poser les bases pour aller plus loin. Deux réunions de travail ont été organisées pour travailler sur la mise en ligne du zonage réglementaire du PPRT de Roussillon.



2013/2015

RESIRISK.

DÉMARCHE
DE RÉSILIENCE URBAINE
ADAPTÉE À LA VIE
ÉCONOMIQUE



AMARIS SOUTIEN LE PROJET RESIRISK DE L'AGENCE EDEL.

Les collectivités s'inquiètent du devenir des territoires situés dans les périmètres PPRT. Elles ont raison, car aujourd'hui, les réponses pratiques font défaut, notamment pour les entreprises situées aux abords des sites Seveso. Pour éviter le gel des territoires impactés, les collectivités doivent trouver une nouvelle façon de concevoir et d'aménager les territoires industriels.

Le ministère de l'Écologie a lancé des programmes d'accompagnement expérimentaux sur les logements publics et privés pour constituer la boîte à outils du Post-PPRT. RESIRISK développe une démarche adaptée aux composantes de la vie éco-

nomique : zones d'activités, commerces, déplacements professionnels, transports, mutations foncières, enjeux des sites et sols pollués, etc.

Pour y parvenir, cette recherche-action mobilise des compétences d'horizons divers (urbanistes, architectes, techniciens des collectivités, experts des risques, économistes de la construction, etc.) pour faire émerger des solutions innovantes à partir de contraintes réglementaires des PPRT.

EN 2013, SONT PARTENAIRES DE CE PROJET

Amaris, Grand Lyon, Pierre-Bénite, Feyzin, CERTU CCI de Lyon, Master Altevilles, Université De Wuhr (Pays-Bas), Institut Franco-Allemand d'urbanisme.

EN SAVOIR PLUS

resirisk@agence-edel.net

10 PPRT en 2013 : les avancées

Financement des travaux et levées d'autres freins : l'année 2013 a vu aboutir de nombreuses revendications d'Amaris.

LES CHIFFRES 2013

Il ne reste qu'un seul PPRT à prescrire. 57% des PPRT étaient approuvés le 15 juillet 2013. 3 régions ont approuvé 100% de leurs PPRT. 80% des PPRT approuvés, le 15 juillet 2013, ne sont pas concernés par des mesures foncières.

LE PLAN DE MOBILISATION POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES

L'incident survenu en janvier 2013 sur le site de l'usine Lubrizol à Rouen a rappelé qu'un accident industriel est toujours possible. Suite à cet incident, le gouvernement a souhaité mener une réflexion sur les retards dans la mise en œuvre des PPRT. A la demande de la Ministre, la DGPR a élaboré un plan d'actions pour la prévention des risques, organisé autour de trois priorités:

- 1> La création d'une force d'intervention rapide en cas d'accident ;
- 2> L'accélération des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ;
- 3> La poursuite du développement économique des grandes plates-formes industrielles soumises à PPRT.

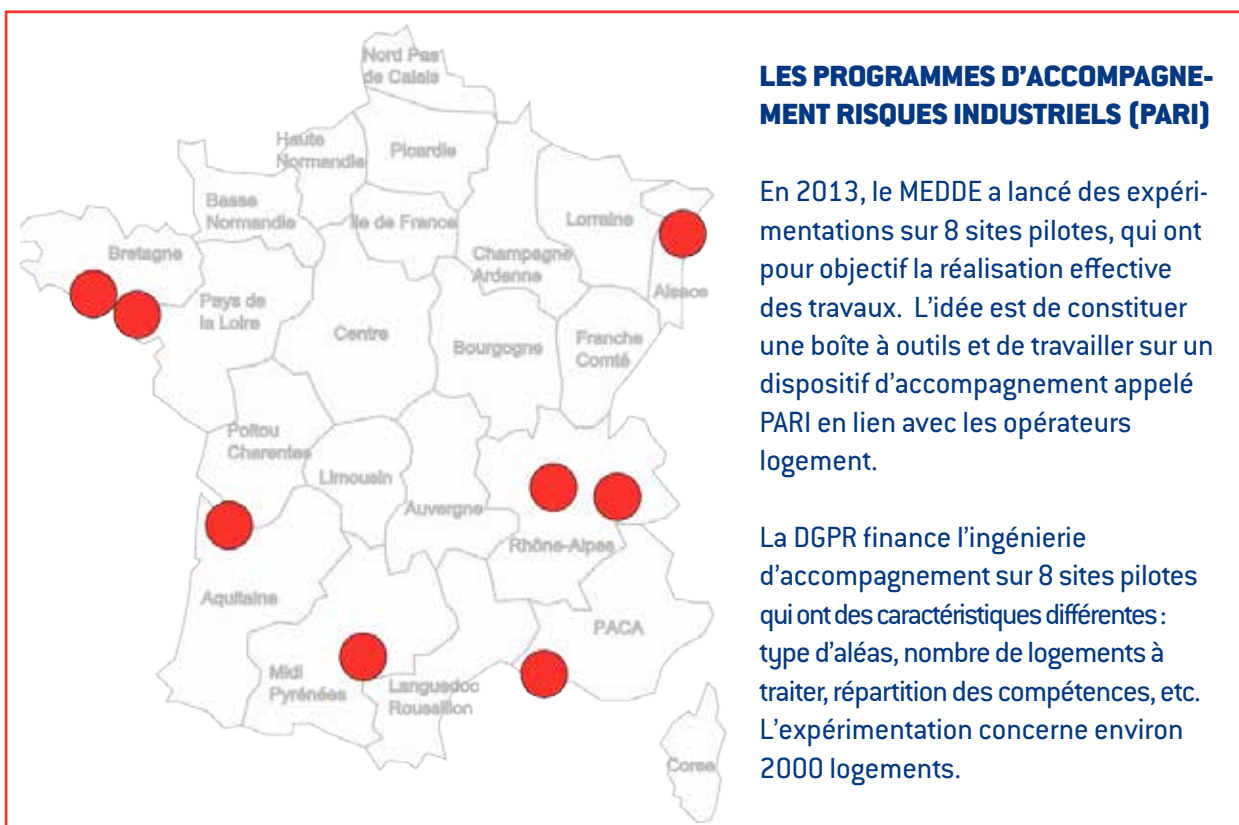
LA CIRCULAIRE PLATE-FORME

Amaris a interpellé à plusieurs reprises le ministère sur les difficultés à prévoir dans les zones grisées et sur le fait que les PPRT ne doivent pas empêcher le développement de grands ensembles industriels.

Delphine Batho a poussé plus loin la réflexion

avec l'ensemble des parties prenantes pour trouver des mesures adaptées pour les grandes plates-formes industrielles : la possibilité de maintenir ou d'accepter de nouvelles activités industrielles, la mise en place de dispositifs de protection des salariés exposés aux risques et l'organisation d'une gouvernance collective garantissant la coopération en matière de sécurité (exercices de confinement, etc). L'aboutissement de cette réflexion a conduit à la circulaire plate-forme qui fixe de nouvelles règles sur 17 sites :

- > Saint-Auban
- > Plates-formes autour de l'étang de Berre (Fos, Berre l'Etang et Lavéra)
- > Salindres
- > Ambes
- > Jarrie et Pont-de-Claix
- > Roches-de-Condrieu
- > Roussillon
- > Montoir-de-Bretagne
- > Carling
- > Le port de Dunkerque
- > Lacq et Mourenx
- > Chalampé
- > Plates-formes de la vallée de la chimie du Rhône (Feyzin, Belle-Etoile, Pierre-Bénite, St-Fons)
- > Le port du Havre
- > Port-Jérôme
- > Centre Spatial Guyanais
- > Trosly Breuil.



LA LOI DDADUE

La transposition de la Directive Seveso 3 dans la loi française a été l'occasion de déposer une série d'amendements, visant à corriger certains dispositifs liés à l'élaboration des PPRT : les modalités de financement des travaux prescrits et les modalités de mise en œuvre et de financement des mesures foncières (prise en charge des coûts de démolition, limitation du droit de délaissement dans le temps, simplification de la procédure d'enquête publique). **En juillet, le Parlement a adopté ces évolutions majeures pour la suite de la mise en œuvre des PPRT.**

ET AUSSI

La loi de finances 2014 a réparé l'inégalité de traitement entre les collectivités traversées par des canalisations de produits dangereux. L'extension du périmètre de l'IFER aux canalisations transportant des produits chimiques clôt un combat de plusieurs années. Avec la loi de finances pour 2014, les collectivités concernées pourront prétendre à l'IFER.

Rappel - La loi de finances du 29 décembre 2010 a institué une nouvelle composante de l'IFER applicable aux canalisations de trans-

port de gaz naturel et hydrocarbures oubliant les produits chimiques. Cette composante est codifiée à l'article 1519 HA du CGI. L'introduction dans la loi de cette nouvelle composante avait pour objectif, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, de maintenir un retour pour les collectivités locales. Les produits de l'IFER sont partagés entre la commune et le département traversés. Les EPCI levant la fiscalité professionnelle unique se substituent à ses communes membres pour la perception des IFER.

L'IFER version 2014 - La loi de finances 2014 a fixé le montant de l'imposition forfaitaire à :

- > 2 543 750 € par installation de gaz naturel liquéfié ;
- > 508 750 € par site de stockage souterrain de gaz naturel ;
- > 101 750 € par station de compression utilisée pour le fonctionnement d'un réseau ;
- > 509 € par kilomètre de canalisation de transport de gaz naturel appartenant à un réseau ;
- > 509 € par kilomètre de canalisation de transport d'autres hydrocarbures ;
- > 500 € par kilomètre de canalisation de transport de produits chimiques.

1 PPRT & 1 concertation

Dans le cadre d'un stage de Master, Amaris a fait réaliser un bilan de la concertation relatif aux PPRT approuvés. Quelques chiffres issus de cette étude, zoom sur les bilans de concertation et les sites internet.

Cette mission confiée à Mélanie Dussouillez (Master 2 Université Lyon 3) s'est déroulée en 2 temps :

- > un état des lieux quantitatif sur 241 PPRT ;
- > 16 interviews d'élus et techniciens.

QUELQUES CHIFFRES

1 réunion publique - la moyenne nationale est d'une seule réunion pour les 241 PPRT analysés alors que le guide PPRT en préconise 2 ou 3. Cette réunion est souvent organisée en fin de procédure, pour présenter le projet de règlement au public, et lancer l'enquête publique. Certaines régions ressortent comme plus organisatrices de réunions publiques que d'autres. Mais on constate que la réunion publique semble avoir été un outil nettement moins utilisé que les réunions de POA ou les réunions de CLIC.

3 réunions de POA et 3 réunions de CSS sont organisées, en moyenne, par PPRT.

La durée moyenne d'élaboration = 29 mois. Plus un PPRT est complexe, plus il faut de temps pour le mettre en oeuvre. Mais ce n'est pas parce qu'un PPRT est complexe que la concertation est importante.

LES BILANS DE CONCERTATION, DES DOCUMENTS MAL EXPLOITÉS

En théorie, les bilans de concertation doivent rendre compte de l'esprit dans lequel le PPRT a été construit et expliquer les questionnements auxquels ont fait face les parties prenantes. Dans la pratique, il ressort que les bilans de

concertation fournissent, avant tout, des données factuelles (nombre de réunions, dates et thèmes abordés). Ils ne permettent pas la compréhension des jeux d'acteurs.

Par ailleurs, **les bilans de concertation sont souvent absents des sites Internet**, rubrique PPRT. C'est d'ailleurs souvent le cas pour tous les documents «sensibles» des dossiers de PPRT, qu'ils s'agissent des compte-rendus de réunions, des avis et délibérations POA, ou des dossiers d'enquête publique.

LES SITES INTERNET

Sur les 26 sites recensés, **six sont dédiés aux PPRT et aux CLIC.**

Mettre en place un site dédié aux PPRT reflète une volonté de communiquer car rien n'oblige les régions à créer un tel dispositif d'information du grand public ; l'obligation étant la mise en ligne des documents. Ces sites sont d'ailleurs plus pédagogiques et plus accueillants que les sites des DREAL. Si les internautes se tournent vers les sites des DREAL, dans 8 cas sur 20 ils doivent atteindre la 3ème sous-rubrique pour obtenir les informations qui les intéressent.

Que ce soit les sites dédiés ou les sites des DREAL, l'information n'est pas immédiatement accessible.

1 Les revendications

2 PPRT d'Amaris

TRAVAUX DE RENFORCEMENT

- 1 Étendre la **démarche PARI** et réaliser rapidement les travaux chez les habitants concernés.
- 2 Intégrer les travaux risques technologiques dans des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (**OPAH**).
- 3 Disposer d'une **équipe nationale pluridisciplinaire pour accompagner les acteurs locaux**.
- 4 Corriger l'injustice faite aux personnes seules ne bénéficiant que d'un crédit d'impôt réduit.
- 5 Rendre possible les prêts à taux zéro.

CLARIFICATIONS INDISPENSABLES

- 6 Le statut et le périmètre des recommandations.
- 7 Les questions relatives à l'**assurance** des biens.
- 8 **La cohérence entre les codes du travail et de l'environnement.**
- 9 La communication avec les habitants : **priorisation des travaux**, règlements compréhensibles.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

- 10 Prendre en compte l'**impact économique** dans les stratégies des PPRT en cours.
- 11 Lancer une **mission nationale d'accompagnement des entreprises** situées en périmètre PPRT.
- 12 Réaliser un travail de prospective globale sur **l'avenir des sites**.

GOUVERNANCE

- 13 Traiter au cas par cas les PPRT complexes.
- 14 Poursuivre et renforcer le dialogue sur le long terme.

PRÉVENTION

- 15 Choisir la mise en oeuvre de **mesures organisationnelles** lorsqu'elles sont pertinentes.
- 16 Attribuer un rôle d'organisateur de la protection aux industriels à l'origine des risques dans les zones d'activités.
- 17 Lancer un groupe de travail national sur le traitement des infrastructures.

1 Risques 3 chroniques

Le risque industriel est soit accidentel, soit chronique. Le Conseil d'administration d'Amaris a décidé le 4 juillet qu'il était temps d'investir ce second champ.

Le risque industriel est soit accidentel, soit chronique. Les installations peuvent, en effet, être à l'origine de pollutions dans l'air, l'eau et le sol. Les territoires des collectivités adhérentes à Amaris sont souvent des territoires qui ont une tradition industrielle. Dans le passé, le développement de ces sites ne se préoccupait pas de la pollution des sols et des eaux souterraines. Nous savons que les territoires des adhérents Amaris sont potentiellement exposés : c'est pourquoi, il est indispensable que l'association s'implique.

L'incident Lubrizol a peut-être mis en évidence qu'il est temps, pour notre association, de se mobiliser sur tous les dangers et inconvénients qu'une installation Seveso Seuil haut peut présenter pour l'environnement et pour la santé des populations riveraines.

Lors de son Conseil d'administration de juillet 2013, les administrateurs ont décidé d'étendre le champ de travail d'Amaris en répondant positivement à une sollicitation pour participer à un groupe de travail sur le redéploiement des friches industrielles.

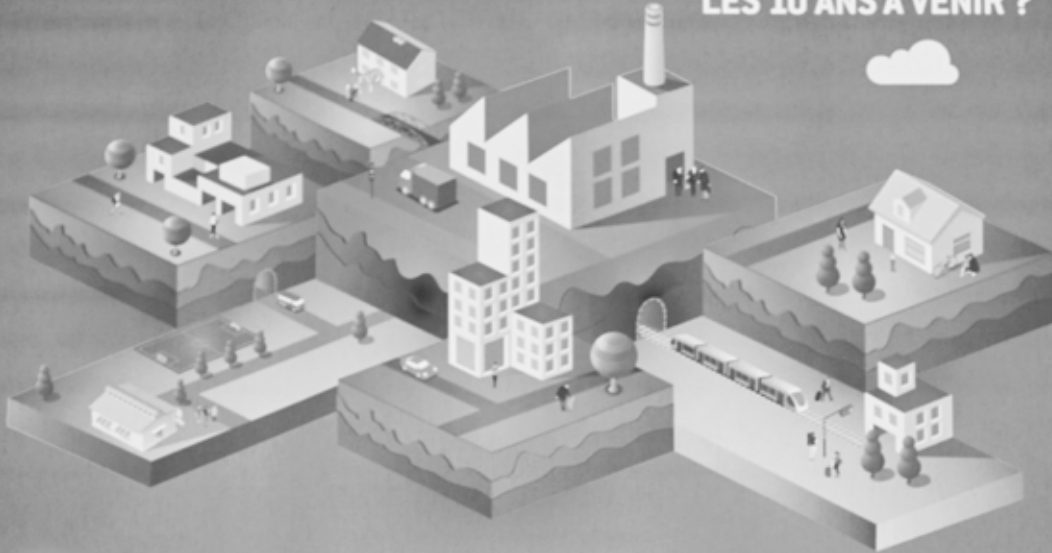
En 2013, Amaris a répondu à l'appel de la DRIEE-IF pour participer au groupe de travail *Soutenabilité Grand Paris – comment faciliter la reconversion des sites pollués ?* L'histoire industrielle de l'Île-de-France est dense. Elle est encore aujourd'hui la première région in-

dustrielle française. Or ces activités ont pu être à l'origine de pollutions des sols et des eaux souterraines, au regard des substances et procédés employés. Dans le cadre du Projet Grand Paris, il est important d'anticiper la question de la pollution des sols.

L'ATELIER
AMARIS

PPRT

QUELS ENJEUX POUR
LES 10 ANS À VENIR ?



AMARIS 2013

Rapport financier

